



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2023-136

OBJET : ÉLECTION DU BUREAU

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 30 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 34

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN représenté par Mme Patricia LOUCHE
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Francis FARGE
MENERBES : M. Patrick MERLE
MURS : M. Christian MALBEC
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. Patrick ESPITALIER, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Christophe CARMINATI
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
GARGAS : Mme Claire SELIER
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
ST SATURNIN LES APT : Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

Procurations :

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY
GOULT : M. Didier PERELLO donne pouvoir à Mme Sylvie PEREIRA
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Frédéric ROUX

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20231207-2023-136-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023
Page 1 sur 3

CC-2023-136

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-1, L.5211-2, L.5111-10 et L.2122-4,

Vu, la délibération n°CC-2020-15 du 16 juillet 2020 installant M. Patrick SIAUD en qualité de conseiller communautaire,

Vu, la délibération n°CC-2020-28 du 16 juillet 2020 relative à l'élection du Bureau communautaire suite aux élections municipales et intercommunales de mars 2020,

Vu, la délibération n°CC-2021-132 du 16 décembre 2021 relative à l'élection du Bureau communautaire suite à la candidature de Mme Maryse BONNET,

Considérant, le décès de Madame Laurence LE ROY,

Considérant, que le Bureau de l'EPCI est composé du Président, des vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres conformément à l'article L.5111-10 du CGCT,

Considérant, que M. Patrick SIAUD est candidat,

Le Président propose au conseil de se prononcer sur cette candidature.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Par 33 voix pour et 1 abstention,

Proclame, M. Patrick SIAUD élu membre du Bureau communautaire,

Retire, Mme Laurence LE ROY de la liste des membres du Bureau communautaire,

Installe, M. Patrick SIAUD en qualité de membre du Bureau selon la liste suivante :

Président	Gilles	RIPERT
Vice-président	Jean	AILLAUD
Vice-présidente	Véronique	ARNAUD-DELOY
Vice-président	Lucien	AUBERT
Vice-président	Gérard	BAUMEL
Vice-président	Christian	BELLOT
Vice-présidente	Gisèle	BONNELLY
Membre	Maryse	BONNET
Membre	Martine	CALAS
Membre	Charlotte	CARBONNEL
Membre	Roland	CICERO
Membre	Francis	FARGE
Membre	Jean-Pierre	HAUCOURT
Membre	Mathias	HAUPTMANN
Membre	Roger	ISNARD
Membre	Christian	MALBEC
Vice-président	Patrick	MERLE

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20231207-2023-136-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

Page 2 sur 3

Membre	Luc	MILLE
Membre	Sylvie	PASQUINI
Membre	Sylvie	PEREIRA
Membre	Didier	PERELLO
Membre	Amélie	PESSEMESSE
Membre	Pascal	RAGOT
Membre	Frédéric	ROUX
Vice-président	Frédéric	SACCO
Vice-présidente	Dominique	SANTONI
Membre	Patrick	SIAUD
Membre	Pierre	TARTANSON

Autorise, le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 20/12/2023

